



N°1238
Entrée le 26.09.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 26.09.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 septembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire** concernant **le Fonds de la coopération au développement**.

Lors de la réunion de la commission des affaires étrangères du 20 septembre, les représentants du ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire ont expliqué aux député.e.s que l'entièreté du budget du Fonds de la coopération au développement pour l'année 2024 aurait déjà été affecté à des projets concrets et qu'il n'y aurait dès lors pas de marge de manœuvre dans le budget du ministère de la coopération et de l'Action humanitaire pour déboursier des fonds supplémentaires imprévus.

Dans le même contexte, dans sa réponse à notre question numéro 1223 concernant le Fonds de la coopération au développement, Monsieur le ministre des Finances a indiqué que « que la répartition concrète de l'enveloppe budgétaire s'effectue sous la responsabilité du ministère concerné ».

Dans ce contexte, nous voudrions demander les informations suivantes :

1. **Monsieur le ministre peut-il nous fournir le relevé complet du programme de dépenses du Fonds de la coopération au développement y inclus tous les projets financés en 2024 via ce Fonds en nous indiquant les projets concernés, les ONG en charge des projets et les montants affectés aux projets ?**
2. **Est-ce que les postes budgétaires du ministère des Affaires étrangères affectés à la coopération au développement et à l'action humanitaire seront, de manière prévisionnelle, complètement épuisés à la fin de l'année ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Sam TANSON
Députée

Joëlle WELFRING
Députée